

-REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 01 octobre 2024 - COMPTE-RENDU

Le mardi 1er octobre 2024, le Conseil syndical s'est réuni à Chazey-sur-Ain. 46 délégués étaient présents. Madame Anne BOLLACHE a été élue secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> Catherine FRANGIONE, représentante de Balan Philippe FERRAND, Maire de Béligneux Andrée RACCURT, Maire de Bressolles Bernard LAVIRE, représentant de Bressolles Nicolas BERTHET, représentant de Dagneux Philippe BELAIR, représentant de Montluel Clément BOYER, représentant de Niévroz Philippe POIRSON, représentant de Pizay Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> Joël AUBERNON, représentant de Beynost Christine FRANCOIS, Maire de Neyron Pierre GOUBET, Maire de St Maurice de Beynost Valérie POMMAZ, Maire de Thil Xavier DELOCHE, Maire de Tramoyes</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Pierre BELY, représentant de Boyeux-Saint-Jérôme Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-Montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain Vincent BOURDEAUDUCQ, Maire de Pont d'Ain Eric TEYSSIER, représentant de Priay Cyrille DUMOULIN, représentant de Saint-Alban Jean-Michel BOULMÉ, Maire de Serrières-sur-Ain</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Philippe DEYGOUT, représentant de l'Abergement-de-Varey Christian de BOISSIEU, représentant d'Amberieu-en-Bugey Vincent MANCUSO, Maire d'Ambronay Gabriel FOURNIER, représentant d'Ambronay Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Maire de Bénonces Marie-Françoise VIGNOLLET, Maire de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Denis SOUCHON, représentant de Charnoz-sur-Ain Claire ANDRÉ, Maire de Chazey-sur-Ain Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres</p>	<p>Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu Patrice MARTIN, Maire du Montellier Emmanuel GINET, Maire de Lhuis Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes Jean-Alex PELLETIER, représentant de Meximieux Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Jean-Luc VIBERT, représentant de Pérouges Pascal PAIN, Maire de Rignieux-le-Franc Jehan-Benoît CHAMPAULT, Maire de St-Eloi Jocelyne LABARRIERE, représentante de St-Eloi Véronique CORNA, représentant de Sault-Brénaz Fabrice VENET, Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans Pascal VETTARD, représentant de Seillonnaz Estelle BARBARIN, Maire de Torcieu Françoise VEYSSET-RABILLOU, Maire de Vaux-en-Bugey</p> <p style="text-align: right;">Ont donné pouvoir :</p> <p style="text-align: center;">/</p> <p style="text-align: right;">Sont excusés :</p> <p><u>CC Plaine de l'Ain</u> : Mesdames Eliane NAMBOTIN, Valérie PERRACHON, Messieurs Julien BELLAND, Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Morgan CORNEFERT, Patrice FREY, Thierry LADREYT, Gilles CELLARD, Benoît GIARDINELLI, Gilberto GRECO, Marc JANODY, Max ORSET <u>CC de la Côte à Montluel</u> : Monsieur Pierre-Yves GERARD <u>CC de Miribel et du Plateau</u> : Monsieur Jean-Pierre GAITET</p>
--	---

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, désigne la secrétaire de séance, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

Le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'installer de nouveaux membres :

- pour la Communauté de communes de la Côte à Montluel : Pierre-Yves GERARD en tant que Titulaire et Nicolas BERTHET en tant que Suppléant, pour Dagneux.
- pour la Communauté de communes de la Côte à Montluel : Philippe BELAIR en tant que Titulaire et Franck GENILLON en tant que Suppléant, pour Montluel.
- pour la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain : Josiane CANARD en tant que Suppléante, pour Saint-Rambert-en-Bugey.

Les nouveaux membres titulaire et suppléant sont officiellement installés au Conseil syndical du SCoT BUCOPA.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Le rapport d'activités 2023 est présenté par le président qui précise que celui-ci a été transmis avec la convocation aux membres du conseil syndical qui ont donc déjà pu en prendre connaissance.

Aucune question n'étant posée, il est donné acte de la présentation du rapport d'activité 2023.

DELIBERATION N°11 – ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT AU BUREAU

Suite à l'élection de nouveaux représentants de la 3CM au SCoT, le Président indique qu'il y a lieu de remplacer le 2ème Vice-président au Bureau du SCoT BUCOPA. En effet, il précise que 6 Vice-présidents ont été élus lors du Conseil syndical du 22 septembre 2020 qui a installé la nouvelle mandature issue des élections locales. Il rappelle en effet qu'il avait proposé alors que la composition du Bureau soit représentative des 4 Communautés de communes et des deux anciennes intercommunalités qui ont fusionné avec la CCPA.

Aussi, il propose la candidature de Monsieur Philippe BELAIR en tant que 2^{ème} Vice-président. Aucune autre candidature n'est présentée, Monsieur Philippe BELAIR est élu à l'unanimité des votants.

DELIBERATION N°12 – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'assistante du chef de projet SCoT continuera comme en 2024 d'assurer pour moitié de son temps de travail (soit 45 %), une mission d'assistante administrative et ce, pour le compte de l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain.

Une convention de mise à disposition doit être signée entre le Syndicat mixte BUCOPA et l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, le Syndicat mixte restant l'employeur unique de l'assistante.

Monsieur le Président souligne que cette mission auprès de l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain bénéficie d'un financement de la part de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) pour les dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes, calculé au prorata du temps travaillé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

PRESENTATION PAR LE CABINET D'ETUDE ATOPIA POUR LE LANCEMENT DE LA REVISION GENERALE DU SCOT

Le Président rappelle que suite à la délibération du 2 avril 2024 prescrivant la révision générale du SCoT, un marché public a été lancé pour recruter un prestataire spécialisé pour accompagner le syndicat mixte Bucopa dans cette procédure.

Six propositions ont été reçues au total. Trois d'entre elles ont été retenues sur dossier. Une audition orale a été organisée le 11 juillet pour départager ces 3 candidats.

Étaient présents : Anne BOLLACHE, Valérie POMMAZ, Alexandre NANCHI et Olivier PREMILLIEU. A l'issue des entretiens et au regard de la notation le choix s'est porté sur le groupement de prestataires composé de :

- ATOPIA, mandataire du marché spécialisé dans la planification territoriale, l'aménagement et l'urbanisme,
- IETI, spécialisé en environnement,
- NOUVEAU TERRITOIRE, spécialisé en urbanisme commercial et stratégique de développement économique.

Parallèlement, nous avons retenu le cabinet HELIOS avocats pour s'assurer de la conformité juridique de l'ensemble de la procédure.

Le Président demande alors à Marine DELCAMPE directrice d'étude chez ATOPIA de présenter l'équipe chargée de la réalisation de la mission.

Elle présente les différentes étapes de la révision générale, indiquant le planning de la mission.

Il est précisé lors de la présentation du planning de la mission que la dernière phase de l'élaboration doit prendre en compte les élections municipales de 2026. L'objectif est d'aboutir à l'arrêt du projet de SCoT avant cette échéance. Tout au moins, il faudra débattre du Projet d'Aménagement stratégique (PAS) qui constitue le socle politique du document. En effet, il faudra prévoir un temps d'acculturation pour la nouvelle équipe élue et des réunions spécifiques avec les nouveaux membres qui auront la responsabilité d'approuver le SCoT.

Dans cette première phase de réalisation du diagnostic et de définition des enjeux, Alexandre NANCHI précise que les intercommunalités vont être contactées par ATOPIA pour fixer un rendez-vous avec elles. Ces premiers échanges se dérouleront selon les modalités et le format que les intercommunalités souhaiteront et le SCoT ne sera pas représenté pour laisser les intercommunalités s'exprimer sur tous les sujets qu'elles souhaitent.

Des commissions thématiques sont prévues par ailleurs toute la journée du 28 novembre prochain qui sont ouvertes aux élus et techniciens des intercommunalités et membres du Syndicat mixte. Anne BOLLACHE insiste sur le fait qu'il est important que le plus grand nombre d'élus soient présents lors de ces commissions.

Enfin, les 3 instances décisionnaires sont présentées : le Comité technique, le Comité de pilotage et le Comité de concertation.

Le Comité technique :

Composé du Président du Syndicat mixte BUCOPA, du chef de projet du SCoT, et des bureaux d'études.

Le Comité technique assure le suivi technique du projet.

Dans ce cadre, il fait régulièrement le point sur l'état d'avancement des travaux, examine leurs rendus respectifs et recadre, le cas échéant, les propositions et/ou conclusions formulées. Il émet des avis techniques communiqués aux élus et prépare les réunions politiques et/ou de concertation.

Le Comité de pilotage :

Composé des membres du comité technique, des membres du Bureau, des Présidents des Communautés de communes ou de leur représentant.

Cette instance oriente la démarche générale et prépare les sujets débattus en Conseil syndical en vue de leur validation.

Le Comité de pilotage est conçu comme une instance de travail, de préparation des commissions et des Conseils syndicaux. A ce titre, il examine et valide le contenu des phases de travail et documents produits. Relais auprès du territoire et des partenaires, il assure la concertation sur le projet et ses orientations avec la population, les instances territoriales et les partenaires associés.

Le Comité de concertation :

Composé du Comité de pilotage et des Personnes Publiques Associées. Il se réunira à l'issue des cinq phases d'élaboration. Cette instance permettra de recueillir leurs avis sur les orientations stratégiques et les choix retenus par le Comité de pilotage avant leur validation par le Conseil syndical, instance décisionnelle ultime.

A l'issue de cette présentation, le Président propose que chacun puisse s'exprimer :

Mme Jocelyne LABARRIERE demande pourquoi il y a eu moins d'installation sur le territoire que ce qui avait été prévu dans l'ancien SCoT.

Olivier PREMILLIEU indique que les prévisions faites en 2017 ont été effectivement inférieures aux prévisions envisagées par l'INSEE. La croissance démographique du territoire du SCoT BUCOPA suit la tendance nationale d'une baisse globale de la croissance démographique.

M. Jehan-Benoît CHAMPAULT précise que sur le territoire, les disparités en termes de croissance démographique ont été significatives d'une commune à l'autre. Olivier PREMILLIEU le confirme.

Le Président rajoute que ces disparités sont déjà prises en compte dans les réflexions sur le prochain SCoT, elles ont été mises en exergue par l'évaluation réalisée en 2023.

M. MANCUSO rajoute tout de même que notre département connaît une augmentation de population forte et régulière et que les demandes de logement sont difficiles à satisfaire en raison du manque de production de nouveaux logements.

Monsieur Alexandre NANCHI indique qu'en effet le département de l'Ain se situe dans le haut du classement au niveau national en matière de croissance démographique et que cette dynamique ne semble pas devoir fléchir au regard du contexte.

M. Jehan-Benoît CHAMPAULT demande si les orientations de l'ancien SCoT ont été mal dirigées ou s'il s'agit d'une mauvaise analyse.

Olivier PREMILLIEU rappelle que lors de l'élaboration du SCoT précédent, les prévisions de croissance démographiques de l'INSEE étaient d'environ 1,3 % pour les territoires périurbains de l'aire métropolitaine lyonnaise. Le SCoT BUCOPA avait pris le parti d'accentuer cette tendance en corrélation avec les ambitions de développement économique affichées.

De manière générale et en raison de nombreux facteurs que l'on a détaillés dans le cadre de l'évaluation du SCoT cette croissance a été moins dynamique.

Madame Anne BOLLACHE rappelle qu'il faut prendre en compte l'effet COVID, les jeunes sont partis pendant ces 2 années en ruralité. Madame Françoise VEYSSET RABILLOUD précise que le taux de natalité est en baisse en France.

Monsieur Jehan-Benoît CHAMPAULT s'interroge sur la manière dont les objectifs doivent être arrêtés. Monsieur Alexandre NANCHI indique que des objectifs sont bel et bien fixés dans le cadre des discussions prévues pendant l'élaboration d'un nouveau SCoT.

Alexandre NANCHI insiste sur le fait que les instances mises en place pour l'élaboration du nouveau SCoT doivent discuter des sujets et faire des propositions, mais qu'il faut bien entendu prendre en compte les nouvelles obligations qui sont imposées par la législation.

Les Communautés de communes sont bien entendu interrogées sur leur stratégie et les communes sont chargées de mettre en œuvre les orientations dans leur document d'urbanisme.

Fabrice VENET se questionne sur l'importance de ne pas avoir atteint les objectifs démographiques fixés, ce n'est même pas forcément une mauvaise chose, car les communes n'ont souvent pas la capacité en termes d'équipements publics notamment pour accueillir de nouveaux habitants.

Alexandre NANCHI rappelle que le territoire a les moyens de limiter l'accueil de la population, mais surtout de spécialiser ce développement sur des polarités choisies de manière à flécher les futurs investissements. Il s'agit là de choix politiques qu'il faudra faire dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau SCoT.

Il faut également tenir compte de l'avis des personnes publiques associées, des SCoT et communes limitrophes et de leurs orientations pour l'accueil de la population.

Pierre GOUBET intervient pour alerter de la baisse des moyens financiers du Département de l'Ain qui ne sont plus abondés par les droits de mutation.

Jacqueline PIPERINI rappelle la désertification des territoires ruraux et en particulier de montagne par la population vieillissante qui manque de commerces et de moyens de déplacement.

Monsieur Alexandre NANCHI partage ce constat et rappelle que ce point sera pris en compte dans les orientations du SCoT, au même titre que la difficulté liée au desserrement des ménages.

Claire ANDRÉ témoigne de la demande de logement constante qu'elle reçoit régulièrement pour des familles mono-parentales et pour laquelle les communes ne sont pas en mesure d'apporter des solutions.

Vincent BOURDEAUDUCQ aborde le thème de la mobilité et du développement de certaines gares qui sont mal desservies. Alexandre NANCHI répond que ce sujet n'est pas de la compétence des SCoT mais qu'il est toutefois important d'anticiper et faire des réserves foncières à proximité de celles-ci.

Olivier PREMILLIEU indique par ailleurs que le SCoT actuel apporte un élément de réponse. En effet, les périmètres autour des gares sont considérés comme stratégique pour le territoire et qu'à ce titre les PLU doivent prévoir notamment des OAP spécifiques sur les périmètres autour de celles-ci.

Jehan-Benoit CHAMPAULT s'interroge sur la manière dont les élus seront réellement concertés au cours de cette procédure et s'inquiète de voir le Conseil syndical résumé à une chambre d'enregistrement de décisions prises en amont.

Alexandre NANCHI précise que le Conseil syndical est la seule instance habilitée à prendre les décisions concernant l'élaboration du SCoT. Des instances de travail politiques et techniques sont mises en place pour préparer au préalable les travaux et les discussions, mais toute la procédure sera transparente et de nombreuses réunions seront organisées associant les élus du territoire, et il appartient aussi aux élus locaux de se mobiliser pour participer à ces échanges.

Olivier PREMILLIEU ajoute que la procédure d'élaboration du SCoT se déroule en plusieurs phases et que dans cette première phase d'élaboration du diagnostic et de définition des enjeux, il n'y a pas à ce stade d'orientations à valider. Par ailleurs, à tout moment et en dehors de toutes les instances et réunions organisées, les élus du territoire peuvent prendre contact avec le Syndicat mixte.

La séance est levée à 20h30.